



# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

## PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Limas le 8 juillet 2024 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN, Maire.

**PRESENTS** : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. SILVY, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

**ABSENTS AVEC POUVOIR** : M. WADBLED (au profit de M. BRAYER) ; Mme LACHIZE (au profit de Mme CALEYRON) ; Mme DUC (au profit de Mme GIRAUD) ; Mme AUCAGNE (au profit de Mme JONCHY) ; M. MARTIN (au profit de M. GIRIN) ;

La séance a été ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur THIEN en sa qualité de maire.

A la demande de monsieur le Maire, monsieur GIRIN, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 22 conseillers physiquement présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur BOUVANT a été désigné secrétaire de séance.

### **Approbation d'un ordre du jour supplémentaire :**

Un rapport a été remis en séance aux conseillers municipaux. A l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent de traiter ce dossier supplémentaire : convention groupement de commande électricité signé avec le SYDER.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2024 :**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des présents (27 POUR).

# **A – RESSOURCES HUMAINES**

## **1 – Convention unique signée avec le CDG 69 concernant l'actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles pour la période 2025-2027**

### **Rapporteur : Monsieur BOUVANT**

Le Centre de Gestion du Rhône propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission. D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG 69 tout au long de l'année. Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le CDG 69 propose la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois. Chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant l'annexe 1.

Une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le CDG 69 pendant toute la durée de la convention. Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La Mairie de Limas bénéficie depuis le 01 Janvier 2022 des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Le tarif des missions étant fixé pour 3 ans, certains ont dû évoluer pour tenir compte de l'inflation importante et des hausses de coûts de fonctionnement du CDG 69.

**Les missions connaissant des évolutions tarifaires sont les suivantes :**

- Médecine préventive : 87 € par agent et par an au lieu de 80 € par agent et par an
- Conseil en droit des collectivités : 4642 € au lieu de 4446 € par an.

Deux annexes ont également fait l'objet d'ajustements réglementaires :

- Traitement des cohortes retraite : Prestation unique d'examen et de mise à jour des comptes individuels retraite avec une harmonisation des tarifs : 60€ pour un dossier n'ayant jamais été traité par le CDG69, 40€ pour un dossier ayant déjà été traité.
- Inspection hygiène et sécurité : une journée d'intervention de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) auprès de la collectivité tous les deux ans. Cette mission est incluse dans la cotisation additionnelle.

Il est proposé de poursuivre ces missions pour les trois prochaines années, soit du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 Décembre 2027.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2021-048 du 09 Novembre 2021 portant sur l'adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG 69 dans le cadre d'une convention unique.

Considérant que le CDG 69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité,

Monsieur GARÇON : nous soutenons cette convention qui permet d'améliorer les conditions de travail des agents et on trouve que c'est une bonne chose.

Monsieur THIEN : nous travaillons toujours dans l'intérêt des agents.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (27 POUR) :**

**Article 1er : Approuve le renouvellement de l'adhésion des missions proposées par le CDG 69 dans le cadre de la convention unique à compter du 1er janvier 2025 et pour une durée de 3 années.**

**Article 2 : Approuve les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions pluriannuelles,**

**Article 3 : Autorise l'autorité territoriale à signer l'annexe 1 et les nouvelles conventions spécifiques correspondant aux prestations choisies.**

**Article 4 : Décide d'inscrire aux budgets 2025, 2026 et 2027 les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.**

## **B- URBANISME - ENVIRONNEMENT**

### **2 – ZAC Belleruche – Avis sur les compléments apportés à l'étude d'impact suite aux remarques de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes (MRAE)**

**Rapporteur : Madame PARIOT**

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L122-1;

Vu l'article 122-7 CE, modifié par Décret n°2024-742 du 6 juillet 2024 - art. 3

Vu le dossier de création de la zone d'aménagement concerté « ZAC de Belleruche », transmis par l'OPAC du Rhône devenu Deux Fleuves Rhône Habitat à la Préfète du Rhône le 2 juin 2023 ;

Vue la délibération n° 2023-038 du Conseil municipal du 3 juillet 2023 donnant un avis favorable en ce qui concerne la création de la zone d'aménagement concerté « ZAC de Belleruche » ;

Vue la délibération n° 2024-037 du Conseil municipal du 12 juillet 2024 donnant un avis favorable en ce qui concerne la création d'équipements publics au sein de la « ZAC de Beller Roche » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDT - 69-2023-09-21-00002 du 21 septembre 2023 portant création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Beller Roche sur les communes de Villefranche-sur-Saône, Gleizé et Limas ;

Vus l'étude d'impact complétée et le projet de dossier de réalisation de la ZAC Beller Roche communiqués par l'Aménageur,

Madame l'adjointe à l'urbanisme expose que dans le cadre de la ZAC Beller Roche, sise sur les communes de Villefranche sur Saône, Gleizé et Limas, l'aménageur a transmis le 2 juin 2021 à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes (MRAe), l'étude d'impact constituant une des pièces du dossier de création.

Dans le cadre de son avis du 26 octobre 2021, la MRAE a sollicité des compléments à cette étude d'impact, portant notamment sur les éléments relatifs aux îlots de chaleur urbains, à la qualité de l'air et aux nuisances acoustiques.

Suite à différentes études complémentaires missionnées par l'aménageur et conformément à l'article L122-1 et suivants du Code de l'environnement, Deux Fleuves Rhône Habitat a transmis à la CAVBS, les éléments suivants :

- L'étude d'impact complétée et une présentation synthétique des évolutions suite à l'avis de la MRAe;
- Le projet de dossier de réalisation.

Les principaux compléments à l'étude d'impact portent sur les volets suivants :

- Une synthèse de l'analyse de l'état initial du quartier au travers d'un tableau des enjeux priorités
- L'analyse et l'évolution du bilan des émissions carbone du quartier (état initial et quartier projeté) identifiant des leviers d'amélioration (matériaux bas carbone dans les opérations de construction neuve, etc.) ;
- L'analyse et l'évolution de la qualité écologique du Morgon (état initial et potentielle contribution de l'opération d'aménagement de la ZAC Beller Roche) ;
- L'analyse et l'évolution de la perméabilité (état existant et quartier projeté) qui permet d'identifier une amélioration du score de perméabilité (+17%),
- Des précisions sur les règles de gestion des eaux pluviales sur l'opération (rétention et stockage à la parcelle et rejet débit de fuite limitée 4 L h/s), générant des contraintes prises en compte par les opérateurs d'opérations de résidentialisation (bailleurs sociaux) et de construction neuve (promoteurs pour lot de diversification et Ville pour le nouveau pôle enfance) ;
- L'analyse des effets d'îlots de Chaleur Urbains et des évolutions attendus avec un état existant favorable du quartier qui par son niveau de végétalisation et sa localisation et des prescriptions du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) qui devrait permettre une amélioration de la situation (-13% avec un îlots de Chaleur Urbain (ICU) estimé à 0.531 du fait de la plus forte végétalisation du site et la part plus faible de matériaux absorbants) ;
- Des précisions concernant l'évolution du patrimoine arboré sur les espaces publics aménagés de la ZAC avec une augmentation de +25 % du nombre d'arbres (+71 arbres) par rapport à l'existant (285 arbres).
- Des précisions sur le plan de circulation et la place de la voiture avec la mise en place de sens unique, de stationnement public longitudinal unilatéral, de création de pistes cyclables sur les espaces publics

d'une part et une part réduit du stationnement résidentiel sur les lots à résidentialiser (0.9 place par logement dans le PLUIH devant être arrêté en juillet 2024)

- Des précisions sur la qualité de l'air et des nuisances sonores permettant d'identifier une possible dégradation durant la phase chantier nécessitant des mesures de réduction à mettre en œuvre par l'aménageur et les opérateurs ;
- Des précisions sur les risques de pollution des sols et d'autres points spécifiques (choix de démolitions, absence de nidification de l'hirondelle rustique...);

Ces compléments sont également transmis, pour avis, à la Préfecture, aux collectivités locales et leurs groupements intéressés, conformément aux dispositions des articles L122-1 et suivants du Code de l'environnement.

Il appartient au conseil municipal de Limas d'émettre un avis dans un délai de deux mois après réception des présentes pièces reçues le 25 juillet 2024.

Madame KHERRA : je souhaite attirer votre attention sur deux points importants concernant le projet de la ZAC de Belleruche. Tout d'abord la question du relogement des habitants concernés par la rénovation. Aujourd'hui, ces habitants se voient proposer seulement trois logements en périphérie, éloignés des transports en commun et du centre-ville, avec des loyers plus élevés. Cette situation est inacceptable car elle ne respecte pas le droit des habitants à un relogement décent et à proximité de leurs services habituels. Ensuite, je tiens à souligner que la bétonisation par la création de rues transversales est regrettable. La promotion de la mobilité douce aurait pu se faire autrement, sans avoir recours à davantage de béton. Ce projet semble aller à l'encontre de nos objectifs de préservation de l'environnement. Enfin, rappelons que ce projet a été élaboré sans réelle concertation avec les habitants concernés. Leur voix doit être entendue et prise en compte dans de telles décisions qui impactent directement leur quotidien.

Madame PARIOT : pour ce qui est du relogement, je pense que monsieur GIRIN pourra mieux vous répondre que moi. Moi j'ai entendu des propositions jusqu'à 11 relogements.

Monsieur GIRIN : Pour le relogement, on ne peut pas faire du cas que vous avez rencontré des généralités. Je participe à toutes les réunions de relogement, il y en a 1 par mois sauf l'été. Nous, on est là pour écouter en tant qu'élus et donner éventuellement des avis sur toutes les situations qui sont proposées. Madame PARIOT a raison, il y a eu jusqu'à 11 propositions de relogement à certaines personnes. Là où je vais être d'accord avec vous et c'est souvent là où je rouspète, c'est que ce projet, il a été décidé que des quotas de gens devaient sortir du QPV. Enfin, ce sont des quotas, on n'a pas décidé qui. Toutes les situations sont prises en compte. Il y a des gens qui sont très bien à Belleruche et qui voudraient y rester. Quelque fois, il leur est éventuellement proposé d'aller vivre ailleurs, mais ils ne sont pas si éloignés que cela. Souvent ce qui est proposé, c'est dans du neuf. Dans le projet, il y a un pourcentage important de gens à reloger dans du neuf ou du moins de 5 ans : c'est 30 %. Sachez que nous à Limas, Gleizé, quand des logements se libèrent, beaucoup de logements sont en priorité proposés aux habitants de Belleruche. Pour les loyers plus chers, il est prévu des compensations et il y a des discussions avec les locataires. Personne n'est relogé avec le « flingue » sur la tête. Donc, ne faites pas de généralités. Peut-être un cas ou deux qui vous ont été évoqués ne sont pas forcément vrais. Si vous avez des noms, moi je veux bien en parler car j'ai une réunion jeudi. Donc, vous me transmettez le nom des dossiers et je veux bien en parler avec les bailleurs.

Madame PARIOT : Je vais compléter pour les autres points. Il faut savoir que c'est la réglementation de l'ANRU qui oblige à reloger 50 % des gens hors QPV. Le but est vraiment de leur proposer un habitat de meilleure qualité dans des quartiers plus calmes. Pour la bétonisation, de toute façon, si l'on veut faire des axes circulants nord-sud qui est un des points importants du dossier ANRU, on est bien obligé de faire au moins de l'enrobé, ce ne sera pas

du béton, mais au moins de l'enrobé, pour que les voitures puissent circuler. Et la circulation sera à sens unique et des mobilités douces seront prévues puisqu'il y a des pistes cyclables qui sont prévues comme vous avez pu le voir dans l'étude des équipements. Pour la concertation, la maison du projet est ouverte depuis bien longtemps, il y a eu des réunions d'information, il y a eu des rencontres, il y a eu des pieds d'immeuble de faits. Donc, quand on dit qu'il n'y a pas eu de concertation avec les gens, je ne peux pas être d'accord avec cette affirmation. En plus, c'est hors de l'étude d'impact que l'on vote ce soir.

Monsieur GIRIN : Effectivement, si j'ai une chose à regretter, c'est qu'on regrette qu'il n'y ait pas assez de participants dans ces réunions, par exemple les réunions en marchant. On regrette d'être plus nombreux, nous les institutionnels, ou les bailleurs, alors qu'il y a presque 5 000 habitants à Belleruche.

Madame KHERRA : La dernière réunion qui s'est déroulée au gymnase de Belleruche, j'y étais. Il y avait pas mal d'habitants et ils n'ont pas été forcément entendus. Cela n'a pas été fait en concertation. Alors peut-être que la méthode n'était pas la bonne et derrière, pour les futurs projets, de voir autrement.

Monsieur le Maire : on peut entendre que certains habitants qui sont historiques, qui habitent là depuis 30 ou 40 ans ont de la peine à quitter ce quartier. Après, il y a eu ce projet ANRU, qui, je le rappelle, coûte plus de 140 millions d'euros. Donc, si avec 140 millions d'euros on n'est pas capable de faire quelque chose de bien, il ne fallait pas le faire. Moi je peux regretter qu'aujourd'hui on soit obligé de démolir des logements alors qu'il y a pénurie de logements. Bon, on a voulu requalifier le quartier, était-il nécessaire de requalifier ? Je ne sais pas. Après, il y a eu une majorité, d'abord la ville de Villefranche, et c'est bien normal, puisque 90 % du projet ANRU est sur la ville de Villefranche. La ville de Villefranche s'est prononcée sur certains aspects du quartier. Mais, encore une fois, on n'a pas la main et cela me paraît bien normal que ce soit la ville de Villefranche qui soit prioritaire dans ces définitions-là. Que cela ne plaise pas à tout le monde, je suis totalement d'accord avec vous. Maintenant, faire une chose parfaite, cela me semble aussi compliqué.

Madame GRONDIN COUPANEC : les demandes de précisions de la MRAe sont légitimes. Nous avons nous-même identifié des faiblesses dans le dossier vis-à-vis des espaces extérieurs. Les compléments à l'étude d'impact sont contextualisés et les apports du programme de la ZAC sont clairement présentés. Nous retiendrons les évolutions favorables du secteur en termes de qualité de vie, parce qu'il y a eu un travail sur les circulations pour redonner du confort d'usage aux piétons et aux cyclistes. Une amélioration de la végétalisation contribuant à un cadre de vie plus agréable avec une diminution des effets d'ilots de chaleur. Mais aussi des améliorations en termes de qualité environnementale et notamment sur l'imperméabilité du sol. Par conséquent, nous voterons POUR ces compléments. Il n'empêche qu'on maintient qu'il est dommage que le programme de cette ZAC n'ait pas intégré un équipement de dimension intercommunale qui aurait été de nature à donner envie à tous les habitants de l'agglomération de venir dans ce quartier. Et on note également l'analyse qui est faite de la qualité écologique du Morgon qui est jugé moyenne. Et la question c'est : est-ce que l'Agglomération prévoit de se saisir de ce sujet-là ?

Madame PARIOT : Les travaux sur les rivières sont délégués par l'agglomération au Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB). Et il y a tout un travail sur le Morgon qui est prévu, qui devrait commencer bientôt puisqu'il y a des bassins de rétention qui sont prévus, des bassins d'orages, en fait. Ce que l'on peut voir, c'est que les travaux du Syndicat Mixte des Rivières portent leurs fruits puisque sur les rivières du Beaujolais, on a une forte augmentation de la biodiversité au sein des rivières. On peut espérer que le Morgon soit de même. Mais il est très bétonné actuellement, et c'est vrai qu'il y a un gros travail à faire qui n'était pas prioritaire pour le SMRB jusqu'à présent. Mais ça y est, ils ont travaillé sur les rivières du nord et ils attaquent le Morgon, la Galoche, et le Merloux très bientôt.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (26 POUR – 1 ABSTENTION) émet un avis favorable en ce qui concerne les compléments à l'étude d'impact initiale du dossier de création transmis par l'aménageur de la ZAC Belleruche ;**

### **3 – Zone d'Accélération des Energies Renouvelables : avis quant aux demandes de modifications formulées par la Préfète**

**Rapporteur : Madame PARIOT**

Monsieur le Maire et Madame PARIOT rappellent que nous avons déjà délibéré sur ce dossier en entérinant le dossier de l'agglomération. Or, il se trouve qu'il y a une partie partagée avec Villefranche et l'Etat souhaite aujourd'hui que chaque commune délibère sur sa propre commune. En fait, les zones étaient à cheval sur Villefranche et Limas et la Préfète dans sa décision a préféré les supprimer. Donc, on refuse cette suppression et on vous demande que les zones définies à partir de la délibération qu'on a faite et qui avait fait l'objet de la régularisation, soient remises dans les limites de la commune afin que l'on puisse les prendre en charge. Il s'agissait principalement des deux zones qui se trouvent sur les zones UI du PLUI, donc les zones industrielles qui concernent Bayer et la zone artisanale qui se trouve à côté avenue Edouard Herriot et aussi la petite zone d'activité qui se trouve route de Riottier de l'autre côté de l'autoroute. Ce sont ces zones que l'on vous propose de réintégrer et de les redéfinir afin que l'agglomération puisse les remettre sur le portail informatique qui sert d'échange avec la préfecture, sachant que Villefranche va faire la même chose pour sa partie.

Par délibération n° 2023-057 du 18 décembre 2023, la commune de Limas a défini les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR).

Ce travail de définition des zones a été mené à l'échelle de la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

Les 5 zones définies pour Limas ont été saisies sur le plate-forme nationale par les services de la CAVBS.

Les zones définies à partir de cette délibération ont fait l'objet d'une vérification de leur régularité qui a conduit à certaines modifications : suppression de la surface définie hors du périmètre de notre commune, des zones intitulées « test », des zones en doublon, des erreurs (absence de définition géographique, surface nulle, défaut de géolocalisation), ou des zones non conformes à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable.

L'écart entre les zones qui ont fait l'objet d'une vérification et celles sur lesquelles nous avons travaillé via la plate-forme nationale permettant la remontée des zones d'accélération est suffisamment important pour que la Préfète du Rhône nous alerte.

Il s'avère que deux de ces zones sont limitrophes avec la commune de Villefranche sur Saône et ont une emprise sur le territoire de Villefranche sur Saône :

- ID 165372 : potentiel solaire sur toitures et parkings – Zones d'activités économiques
- ID 165384 : potentiel solaire sur toitures et parkings – Zones d'activités économiques.

Madame la Préfète nous indique dans sa correspondance du 29 juillet 2024 que « Les modifications proposées portent sur la suppression de zones définies à l'échelle intercommunale et redessinées à la seule échelle de la commune de Limas. L'acceptation de cette modification entraînera la suppression de l'emprise de la zone sur la commune de Villefranche sur Saône ».

Le conseil municipal est invité à exprimer son avis, par délibération, dans un délai de 3 mois à compter de l'envoi du courrier préfectoral. Sans retour de notre part dans le délai, les zones vérifiées, y compris les zones modifiées pour la commune seront arrêtées par arrêté préfectoral.

Cette modification ayant un impact sur le périmètre des ZAE nR de la commune de Limas, le conseil municipal doit à nouveau délibérer pour définir les ZAE nR telle que détaillées dans la carte jointe en annexe, sachant que les zones intercommunales seront redessinées dans les limites communales

Il est précisé enfin que les ZAE nR ainsi redéfinies seront saisies sur la plate-forme nationale.

Monsieur GARÇON : J'ai l'impression que ce que la Préfète dit c'est que c'est à cheval sur les deux communes et que si l'on ne fait rien, ce sera annulé. Ce ne sera pas une partie d'un côté, et l'autre partie de l'autre.

Madame PARIOT : le courrier n'est pas très clair et nous avons beaucoup échangé avec les services parce que justement on ne comprenait pas pourquoi ils nous incitaient à refuser. En fait, ce qu'il s'est passé, c'est que les services de la préfecture ont supprimé les zones qui étaient à cheval sur les deux communes. Donc, on est obligé de redélibérer pour dire qu'on veut bien cette zone, dans les limites de la commune.

Monsieur GARÇON : Second point, le courrier parle d'une deuxième consultation sur les zones d'accélération des énergies renouvelables qui prend fin fin octobre de cette année. Est-ce que ce sujet sera évoqué au prochain conseil municipal ?

Madame PARIOT : Nous n'avons pas retravaillé pour l'instant. On est plutôt sur le PLUIH actuellement et on attend de retravailler sur les zones d'accélération de Villefranche et de Limas.

Monsieur GARÇON : Parce qu'ils expliquent que les objectifs ne sont pas atteints et que si l'on ne retravaille pas dessus c'est la préfecture qui va imposer les zones.

Madame PARIOT : Oui, mais il faut qu'on ait le temps de retravailler aussi nous de notre côté. Ils nous ont demandé de faire le travail en moins de six mois sur la définition des zones d'accélération. Ils ont pris huit mois pour les analyser et maintenant ils nous demandent de refaire les modifications et on n'a pas les capacités de le faire. Donc on le fera, mais plus tard.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (27 POUR) refuse les modifications proposées par madame la Préfète et définit les zones d'accélération selon la cartographie jointe.**

#### **4 - Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents pour la période 2026-2028**

**Rapporteur : Monsieur BRAYER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

Monsieur le maire précise que nous sommes déjà adhérents

Monsieur GARÇON : la commune de Limas va-t-elle en profiter pour acheter de l'électricité verte, ce qui est l'une des options qui est proposé ?

Monsieur THIEN : oui

Madame GRONDIN COUPANEC : il y a électricité verte et électricité label vert volt qui exclut le nucléaire. Est-ce que vous envisagez d'acheter de l'électricité label vert volt ?

Madame PARIOT : A l'époque, le label vert volt n'existait pas, pour l'instant de toute façon on n'a pas le vert volt proposition car le label n'existait pas.

Madame GRONDIN COUPANEC : Mais on a peut-être des moyens de connaître en tout cas dans ce qui sera présenté comme de l'électricité verte la part de l'énergie renouvelable et d'en faire un critère de sélection.

Madame PARIOT : Cela va être, je pense, dans l'appel d'offres du SYDER qui n'est pas monté actuellement. L'appel d'offres n'est pas lancé actuellement.

Madame GRONDIN COUPANEC : Mais on aimerait que cela fasse partie des critères de sélection.

Monsieur GIRIN : Est-ce qu'on aura la possibilité de choisir de l'électricité qui est disponible 24 heures sur 24 et pas une électricité selon qu'il y a du soleil, et autres ? Je trouve que c'est aussi important.

Monsieur THIEN : Je vais vous dire mon sentiment, moi je suis pour le nucléaire. En fait, il peut bien y avoir une partie de renouvelable, d'ailleurs on en a bien forcément avec l'énergie hydraulique, avec l'énergie éolienne. On en a de plus en plus avec les panneaux solaires. D'ailleurs, nous allons installer sur le gymnase de Limas 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. Donc on fait des efforts. Mais aujourd'hui, je suis persuadé que si l'on veut garder notre indépendance énergétique, on ne peut pas ne pas avoir d'énergie nucléaire. Donc je ne répondrai pas favorablement à votre demande.

Madame GRONDIN COUPANEC : Il me semble que l'avenir est dans le mix énergétique, donc l'idée c'est de ne pas aller vers le tout nucléaire mais d'alimenter les besoins en énergies renouvelables et les commandes publiques elles participent à l'essor de cette économie-là aussi.

Monsieur THIEN : On le fait, je vous ai dit, on a déjà 150 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur l'école et on va mettre 500 m<sup>2</sup> sur le gymnase de Limas. On y travaille. Alors, la meilleure des choses c'est moins consommer. Nous avons fait de gros efforts notamment avec l'éclairage qui est tout en LED maintenant. On a fait de gros efforts aussi sur nos consommations électriques au niveau de la commune. Parce que justement, nous avons isolé, justement nous avons régulé, et heureusement d'ailleurs parce que sinon, on aurait payé très cher notre consommation. Mais aujourd'hui, on ne peut pas se passer du nucléaire. Les Allemands l'ont fait et ils ont remis en route les centrales à charbon, donc c'est très écologique.

Monsieur THIEN : La consommation en 2019 était de 411 491 kwh et en 2023 nous étions à 273 394 kwh : c'est quand même une économie substantielle de consommation. Si l'on regarde bien, en 2019, nous avons payé 72 257 € et en 2023, bien qu'ayant réduit presque de moitié notre consommation, nous avons payé 138 444 €. Cela veut dire que si l'on n'avait pas fait des économies de consommation, notre dépense aurait été multiplié par quatre. Donc nous avons à la fois travailler pour le développement durable et pour le porte-monnaie de la commune.

Monsieur GARÇON : Du coup, j'en profite pour rebondir. Ce n'est pas encore disponible pour ce marché là, mais le SYDER est en train de travailler sur l'autoconsommation qui permettrait que l'électricité des panneaux qui ont été installés soit consommée directement par la commune et ne parte pas dans le réseau avec les pertes qu'on connaît.

Monsieur THIEN : Je suis d'accord avec vous mais il faut avoir une consommation suffisante et régulière. Donc au gymnase de Limas, par exemple, ce n'est pas ce qu'on nous a conseillé. C'est plutôt réinjecté dans le réseau. Après ça revient au même, vous réinjectez, vous êtes payé, vous le consommez, vous ne le payez pas.

Madame PARIOT : J'avais deux petites précisions. Quand on a fait les panneaux photovoltaïques sur l'école, ça n'existait pas, l'autoconsommation. Enfin, c'était déconseillé. C'était en 2010, il faut juste se souvenir, cela fait déjà 14 ans qu'ils sont installés. A l'époque, c'était plutôt la revente qui était priorisée. Et puis le photovoltaïque qui est installé quelque part est souvent consommé à proximité puisque l'électricité ça fonctionne un peu comme l'eau, ça part vers la consommation la plus proche. Deuxième chose que je voulais préciser, sur le débat pour le nucléaire/contre le nucléaire, je rappelle juste que c'est l'énergie qui produit le moins de CO<sub>2</sub>, la suivante c'est la méthanisation et qui est turbinée après pour produire de l'électricité. Mais quand on met du photovoltaïque ou de l'éolien à la place du nucléaire, et bien en fait on produit plus de CO<sub>2</sub>. Voilà, juste pour équilibrer le débat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (27 POUR) :**

- **Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération, pour la période 2026-2028**

- Autorise l'adhésion de la commune de Limas au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- Autorise le Maire à régler la contribution annuelle qui s'élève à 100 €
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Limas

## C- INFORMATIONS

### 5 - Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône : rapport d'activité 2023

**Rapporteur : Monsieur THIEN**

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais-Saône réalise chaque année un rapport d'activité qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences.

L'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapport d'activité 2023 a été présenté lors du Conseil communautaire du 12 juin 2024.

Il comporte 60 pages.

Pour mémoire, en ce qui concerne la gouvernance (détaillée page 14), la commune de Limas compte quatre conseillers municipaux siégeant au Conseil Communautaire :

- Le maire, Monsieur Michel THIEN,
- le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Pascal GIRIN,
- La 2<sup>ème</sup> adjointe, Madame Edith LAFORET
- La 4<sup>ème</sup> adjointe, Madame Véronique PARIOT.

Monsieur le Maire est par ailleurs 3<sup>ème</sup> vice-président (Agriculture, viticulture et alimentation) et il siège au bureau.

Parmi les faits marquant en 2023, on notera :

- La préparation de la partie réglementaire du PLUIH.

- La formalisation d'un schéma directeur des aménagements cyclables.
- Le déploiement de stationnements vélo sur le territoire dont 12 arceaux à Limas.
- L'expérimentation d'une collecte séparée de biodéchets avec l'installation de bornes accessibles en libre-service notamment à Limas (secteur Berlioz et Jean Baptiste Martini).
- Lancement de l'élaboration du programme local de prévention des déchets.
- Poursuite du programme de renouvellement urbain à Belleruche.
- Inauguration en juin de deux aires de co-voiturage à l'est et à l'ouest du péage autoroutier de l'A6

Concernant les interactions entre la commune de Limas et la Communauté d'Agglomération, on citera :

- En ce qui concerne l'urbanisme, dans le cadre de la convention de mutualisation, en 2023, le pôle ADS a traité 80,60 actes de la commune de Limas (moyennant une participation financière de 26 859 €).
- En ce qui concerne la formation, la commune bénéficie d'un Partenariat de Formation Professionnelle Territorialisés (avec le CNFPT), piloté par l'Agglo, ce qui permet d'organiser localement des formations.

Monsieur WAKOSA : Ce n'est pas une question mais une petite remarque par rapport à ce rapport. On note que le plan cyclable évolue très lentement. C'est factuel avec ce que l'on voit. La circulation à vélo sur l'agglo est très dangereuse, au point que cet été un accident mortel s'est produit et a été fatal à un cycliste de 39 ans. Même si les circonstances de l'accident et les responsabilités restent à déterminer, cela s'est produit à un rond-point qui est situé à proximité du collège Utrillo, ce n'est pas loin d'ici. Je vous invite, chers collègues, à vous rendre à vélo et à franchir ce rond-point aux heures de trafic intense tout comme à traverser le rond-point des chantiers. Les ronds-points ne sont pas sécurisés. Et, pour les cyclistes, s'est vraiment un casse-tête quand on veut passer un rond-point. Donc, on le signale. Et la sécurité, puisque c'est un point important, c'est aussi se préoccuper des usagers de la route.

Monsieur THIEN : On a bien entendu, monsieur WAKOSA, cela va figurer au procès-verbal nous transmettrons à l'Agglomération qui a cette compétence parce qu'il y a un gros travail qui est fait en ce moment. Monsieur GIRIN, vous qui êtes le spécialiste des mobilités à l'agglo...

Monsieur GIRIN : Je fais partie de la commission des mobilités. Nous avons travaillé sur le schéma de circulation. Quand on parle de l'agglo, on parle aussi de gens qui sont autour de la table qui sont à Salle en Beaujolais. Je suis d'accord avec vous, on voudrait que cela aille plus vite parce que, l'accident que vous évoquez, en est la démonstration. On sait que cette personne est passée par Limas. On peut que souhaiter que cela s'améliore pour permettre aux cyclistes de rouler sereinement sur les routes et plus sur les trottoirs.

Madame GRONDIN COUPANEC : On s'adresse aux personnes qui sont présentes à l'agglomération. On voudrait savoir quel était le calendrier du PLU et notamment à quel moment on pourra consulter le projet de règlement. Et deuxième question, on connaît le déficit du territoire en termes de déchèterie, est-ce que ce dossier-là avance ?

Monsieur THIEN : Cela pourrait avancer, mais malheureusement, ils avaient trouvé un terrain à Denicé, mais il y a eu une manifestation si bien que l'agglo a dû faire marche arrière. Si bien qu'aujourd'hui on est toujours à la recherche d'un terrain. Tout le monde la veut, mais chez le voisin. Donc l'agglo retravaille encore. Je suis désolé, j'aurais bien voulu qu'elle ne soit pas trop loin de chez nous. Parce que vous avez raison, aller à Arnas, ce n'est pas aussi évident que cela. Il y a souvent la queue et particulièrement le samedi. En plus, c'est relativement dangereux de couper la départementale, et que c'est vrai, d'en mettre une au sud cela paraîtrait logique.

Madame PARIOT : A priori, pour le PLU, il reste quelques points à éclaircir. On nous parle du conseil communautaire du mois octobre. Donc, si ce calendrier est tenu, vous aurez les éléments à ce moment.

Monsieur THIEN : sachant que cela a pris beaucoup de retard, mais, à mon avis, cela risque d'en prendre encore un peu.

Madame PARIOT : Cela a pris du retard parce qu'il fallait valider le SCOT avant de pouvoir valider le PLU. L'arrêt du PLUI devrait être présenté au conseil communautaire du 9 octobre.

Madame KHERRA : Du coup, je me demandais si la question du ramassage des encombrants pouvait être remise à l'ordre du jour vu que cette question des déchèteries traîne dans la longueur et que la question revient beaucoup chez les habitants de Limas.

Monsieur THIEN : Je suis d'accord avec vous. Je regrette profondément que nous n'ayons plus le ramassage des encombrants. Il n'était pas sur l'intégralité de l'agglomération, il se trouvait sur trois communes : Villefranche, Gleizé et Limas. Il se trouve que le prestataire n'a plus voulu faire ce ramassage. L'agglomération a fait un appel d'offres, il n'y a pas eu de réponse. Je trouve cela dommage, c'était très pratique, à un détail près, c'est que l'on trouvait quelquefois des encombrants qui n'étaient pas acceptables. Des pots de peinture, des choses comme cela, les gens n'étaient pas raisonnables dans leurs apports aux encombrants. Le prestataire qui faisait, VEOLIA, a arrêté et l'appel d'offres a été infructueux.

Madame KHERRA : Et est-ce que l'on peut renouveler l'appel d'offres ?

Monsieur THIEN : Je ne pense pas qu'il soit dans les projets de l'Agglomération de relancer un appel d'offres pour ce ramassage. Moi je suis le premier déçu qu'il n'y ait plus de ramassage des encombrants. Aujourd'hui, ce n'est pas dans les projets de nos collègues de l'agglomération de remettre le ramassage des objets encombrants.

**A l'issue de l'exposé, le Conseil Municipal prend acte que le rapport d'activité 2023 de la CAVBS lui a été présenté.**

## **6 – Rentrée 2024**

### **Rapporteur : Madame CALEYRON**

La rentrée scolaire s'est bien déroulée dans les 2 écoles (maternelle et élémentaire). Les enseignants étaient tous en poste.

### **ECOLE MATERNELLE**

147 élèves contre 157 l'année dernière.

39 élèves en PS

48 élèves en MS

60 élèves en GS

On constate une diminution du nombre d'élèves qui interroge sur le maintien des 6 classes dans les années à venir.

Les élèves sont répartis de la façon suivante :

- une classe de PS à 23 élèves
- une classe double à 27 élèves : 6 PS/21 MS
- une classe double à 22 élèves : 10 PS/12 GS
- une classe de MS à 27 élèves
- une classe de GS à 24 élèves
- une autre classe de GS à 24 élèves

En ce qui concerne les travaux, les travaux de création du parcours de motricité et de dés-imperméabilisation de la cour sud ont été terminés au cours du 3ème trimestre de l'année scolaire précédente. Les zones de jeux ont été dessinées au sol dans la cour : parcours vélos, rivière...

La réfection des enrobés du parvis sud a été réalisée cet été.

### ECOLE ELEMENTAIRE

243 élèves contre 260 élèves l'année dernière.

49 élèves en CP  
45 élèves en CE1  
52 élèves en CE2  
49 élèves en CM1  
48 élèves en CM2

Là aussi nous enregistrons une baisse des effectifs qui nous fait craindre une fermeture de classe pour la rentrée prochaine.

Les élèves sont répartis de la façon suivante :

- une classe CP A à 22 élèves
- une classe CP B à 21 élèves
- une classe double à 20 élèves 6 CP/14 CE1
- une classe de CE1 à 22 élèves
- une classe double à 20 élèves 9 CE1/11 CE2
- une classe CE2 A à 21 élèves
- une classe CE2 B à 20 élèves
- une classe CM1 A à 24 élèves
- une classe CM1 B à 25 élèves
- une classe CM2 A à 24 élèves
- une classe CM2 B à 24 élèves
- une classe Ulis de 11 élèves

Les enfants en difficulté faisant l'objet d'une notation MDPH bénéficient de l'accompagnement d'une AESH sur le temps scolaire mais aussi parfois sur le temps méridien.

Une loi a été votée pour que les frais d'AESH sur le temps méridien soient pris en charge par l'Etat.

Malgré le décret d'application, les modalités de prise en charge ne sont, à ce jour, pas mises en place.

En ce qui concerne les travaux réalisés à la demande de l'école :

- l'interphone a été remplacé par un interphone mobile.
- la porte entre le bureau de la directrice et la salle de classe qui le jouxte a été isolée phoniquement.

Les vérifications de maintenances périodiques (toiture, système incendie, électricité, chaudière, extincteurs, informatique, jeux extérieurs) sont bien évidemment réalisées dans les 2 écoles.

Juste avant la rentrée, le sol à l'entrée du groupe scolaire a été refaite.

Un état du matériel de gymnastique a été réalisé et les enseignants ont fait une demande d'acquisition de 18 tapis et d'un plinth. Ceux-ci ont été commandés par la mairie et cette commande a fait l'objet d'une demande de subvention. Ce matériel a été livré et est à la disposition de l'école.

Chaque école bénéficie d'un petit jardin où les enfants peuvent s'initier au jardinage avec l'aide et les conseils des jardiniers de la commune.

L'infirmière scolaire intervient toujours sur les 2 écoles.

Les études surveillées ont débuté dès le premier jour. Elles sont assurées par l'infirmière scolaire, une AESH et 2 enseignantes, toutes rémunérées par la commune.

La responsable de la culture et de la médiathèque fait également des interventions « lecture ou théâtre » dans les écoles. La médiathèque accueille régulièrement des classes pour des emprunts de documents ou des animations.

Pour rappel, la mairie verse des subventions aux écoles pour l'achat de fournitures, pour les sorties et voyages scolaires.

Chaque année, les jeunes du CMJ viennent à l'école élémentaire pour présenter le CMJ et expliquer son fonctionnement et ainsi faire en sorte que de nouveaux enfants les rejoignent.

### **RESTAURANT SCOLAIRE**

Ce sont à nouveau environ 250 repas qui sont commandés chaque jour. Les 2 premiers jours, ce nombre était moindre du fait qu'en maternelle, la rentrée s'est faite sur 2 jours et que certains parents prennent un ou deux jours de congés pour accompagner leurs enfants. Ce nombre va sans doute augmenter, comme les années précédentes. L'année dernière, ce nombre a grimpé jusqu'à 280 et plus.

Monsieur GARÇON : nous aurions aimé savoir si le poste d'éducateur des activités physiques et sportives qui est parti en retraite, il était prévu de le renouveler. Que devient ce poste qui était très apprécié.

Monsieur THIEN : non, il n'est pas prévu de le renouveler. D'ailleurs la directrice a précisé dans un conseil d'école qu'il n'était pas nécessaire d'avoir une personne extérieure pour faire du sport et l'initiation au sport. Sachant que Monsieur M. arrivait à l'âge de la retraite, que l'école n'en avait pas besoin, on a décidé de ne pas ré-emboucher.

Monsieur GARÇON : C'est dommage, parce que les échos que j'ai eus des enseignants et des élèves c'est que c'était un vrai plus.

Monsieur THIEN : Dire que Monsieur M. faisait un excellent travail, je suis complètement d'accord avec vous. Après, il faut quand même savoir qu'on a eu l'épée de Damoclès au-dessus de la tête il y a quelques années où l'Education Nationale ne voulait plus que Monsieur M. exerce. Et c'est encore vrai aujourd'hui. Il a été clairement dit en conseil d'école qu'on n'avait pas besoin de lui car comme l'a dit la directrice les enseignants étaient formés et que c'était à eux de faire les animations sportives

Madame CALEYRON : De toute façon, l'Education Nationale a mis un quota : les heures de sport ne doivent pas être assurées à plus de 25 % par un intervenant. Alors, les 75 autres pour cent doivent obligatoirement être assurés par les enseignants.

Monsieur WAKOSA : Donc ils jouent à la balle au prisonnier au lieu de faire du sport.

Madame CALEYRON : Non, pas du tout.

Monsieur GIRIN : c'est avoir une piètre opinion de la capacité des enseignants.

Madame GRONDIN COUPANEC : Moi j'ai un fils, cela fait une semaine qu'il joue à poule-renard-vipère à ses trois séances de sport hebdomadaires.

Madame CALEYRON : Evidemment c'est à l'initiative des enseignants. Mais nous, on nous a demandé du matériel, tout est à leur disposition. Les salles, les terrains de sport pour que le sport puisse se faire. Après, si les enseignants ne veulent pas assurer, ce n'est pas de notre faute.

Monsieur THIEN : Je crois que l'on met beaucoup de moyens à disposition. Le terrain de sport au-dessus, dans les cours, on peut faire du sport, il y a la salle d'évolution qui est mise à disposition, il y a la salle des fêtes qui est mise à disposition. Comme le dit Madame CALEYRON, on achète du matériel. Après, si les enseignants ne veulent pas enseigner le sport, ce n'est pas à nous de le décider, c'est à l'Education Nationale. En encore une fois je vous le dis, quand on nous dit qu'on n'a pas spécialement besoin d'un intervenant sportif, on ne va pas payer quelqu'un dont on ne souhaite pas la venue.

Madame KHERRA : Du coup, je ne peux que le regretter aujourd'hui. On a des jeunes au conseil municipal qui ont dû connaître cet intervenant et je pense que tous les jeunes qui sont passés par cette école se souviennent de cette personne. Déjà, je tiens à la remercier parce que vraiment, elle a fait un boulot extraordinaire auprès de nos enfants. Et je me demandais si le poste disparaissait, qui occuperait ce poste-là à l'avenir.

Monsieur THIEN : on verra l'évolution de l'Education Nationale. Moi je ne vais pas à l'encontre de ce que préconise l'Education Nationale. A un moment donné, c'est pareil, nous avons notre intervenante culturelle. A un moment donné, il y a presque fallu qu'elle sorte son passeport, son pedigree, alors qu'on connaît très bien notre intervenante. On ne la laissait pas entrer à l'école, il fallait que les interventions se déroulent à la médiathèque. Encore une fois, l'Education Nationale est souveraine et moi je fais ce que l'Education Nationale décide. Aujourd'hui, ce n'est pas ce cas de figure.

Madame CALEYRON : cela a été tranché pour la culture, mais pour le sport, ce n'est pas revenu en arrière. Nous, on ne peut pas aller à l'encontre de la directrice.

Monsieur THIEN : Et puis ce sont aussi les préconisations de l'Education Nationale. A un certain moment, Monsieur M., je ne savais pas ce que j'allais lui faire faire. A un moment donné, l'Education Nationale, il faut qu'elle sache ce qu'elle veut. Je suis désolé, pour le moment, il n'y a pas d'intervenant sportif.

Monsieur GIRIN : Comme dans toutes les communes. Les communes alentour qui avaient des intervenants sportifs, ne les remplacent pas quand ils partent à la retraite. C'est dommage, mais malheureusement on ne peut pas compenser les faiblesses de l'Etat, surtout si on ne nous le demande pas.

## **7 – Travaux réalisés au cours de l'été 2024**

**Rapporteur : Monsieur BRAYER**

Illustration des travaux par la diffusion de photographies.

Pour les travaux, on a l'organisation suivante. On travaille avec une AMO qui est BSA (Beaujolais Saône Aménagement) qui met en place les phases études, les appels d'offres et les passations de marchés pour désigner la maîtrise d'œuvre et les entreprises. Il participe également au suivi des travaux.

Ensuite, le maître d'œuvre il est responsable de la réalisation des travaux. En organisation interne, ces travaux sont suivis par monsieur le Maire, les élus concernés et le directeur des services techniques.

### **→ Gymnase**

Il s'agit de la première tranche des travaux de réhabilitation de cet équipement : les travaux se poursuivront au cours des étés 2025 et 2026.

Cette année, les travaux réalisés ont consisté à :

- Isoler les murs par l'intérieur,
- Remplacer l'ensemble des menuiseries,
- Rénover le système de ventilation et de chauffage et installer de nouveaux aérothermes qui seront raccordés au réseau de chaleur.
- Rénover les sanitaires et les vestiaires (murs, plafonds, mobiliers)

AMO : BSA

Maîtrise d'œuvre : CEBACO

Entreprises : F&A, CVI, GAY BADEZ

Montant des travaux y compris AMO : 800 000 €

Demandes de subventions déposées auprès de l'Etat et du Département du Rhône (en attente arbitrage).

Monsieur GARÇON demande si le toit a été refait.

Monsieur BRAYER indique que ce sera l'objet de la tranche de travaux de l'année prochaine : isolation et étanchéité de la toiture et pose éventuelle de panneaux photovoltaïques.

### → Vestiaires football au stade Thévenet

Description des travaux réalisés :

- Remplacement des plafonds
- Remplacement des huisseries et des portes intérieures
- Remplacement du système de chauffage et de la VMC
- Rénovation des réseaux de plomberie
- Remplacement rénovation de l'éclairage
- Pose de relances et commandes temporisées pour l'éclairage et le chauffage
- Carrelage,
- Rénovation des sanitaires et douches et remplacement des appareillages HS,
- Aménagement d'une buvette extérieure
- Club house remplacement du plafond, de l'éclairage par des sources LED et des radiateurs
- Pose d'un drain autour des bâtiments pour améliorer l'étanchéité et rénovation des réseaux d'assainissement
- Nettoyage des toitures et réalisation des enduits de façade.
- Réfection du stabilisé sur le parking

Maîtrise d'œuvre : Etudes CHAPEAUX

Entreprises : FILIA, QR Elec, CITIZ, RAVALTEX, VINCENT

Montant des travaux y compris AMO : 375 000 €

Demandes de subventions déposées auprès du Département du Rhône (en attente arbitrage).

### → Terrain de football Jean Thévenet

Description des travaux réalisés :

- Création d'un terrain de foot et d'un anneau de course d'une piste d'athlétisme en revêtement synthétique avec un remplissage en rafle de maïs.
- Passage en Led des mâts d'éclairage du stade.

AMO : BSA

Maitrise d'œuvre : A2C Sport

Entreprises : Green Style et Sobeca

Démarrage des travaux fin mai et livraison le 9 août.

Un premier entraînement a été organisé le 14 août.

Montant des travaux y compris AMO : 1 000 000 €

Demandes de subventions déposées auprès de l'Etat, du Département du Rhône, de la Région et du Fonds d'Aide au Football Amateur (en attente arbitrage).

Monsieur le Maire indique que l'Etat ne nous a pas accordé de subvention et nous avons eu une aide de la Fédération de foot. On espère que le Département nous aidera, cela va être arbitré au mois d'octobre.

Monsieur le Maire félicite monsieur Brayer et le directeur des services techniques qui sont parvenu à réaliser les trois chantiers dans un laps de temps de deux mois et demi, c'était un vrai pari. Nous voulions que cela se passe pendant la fermeture du collège et la trêve du foot. Nous voulions rendre le gymnase à la rentrée : cela n'a pas été simple. Mais cela a bien été suivi et nous avons eu des entreprises qui ont bien respecté le planning. Nous avons eu beaucoup de chance pour ces trois chantiers. Nous avons trouvé de très bonnes entreprises et je tiens à les féliciter parce que, travailler en juillet, c'est faisable, mais en août, c'est assez compliqué. La piste d'athlétisme, nous ne la mettons pas à disposition des particuliers mais il faut être licencié, soit d'un club. Le hand ball va s'entraîner de même que le foot. J'en ai parlé à Intersports aussi. Et le collège Utrillo aussi va l'utiliser. Non seulement le collège Utrillo à la fois comme terrain de foot et comme anneau de course mais il va y avoir la classe à horaires aménagés rugby. Donc c'est un terrain qui sera mutualisé et qui sera équipé. Il faut savoir que sur le terrain en herbe, on avait une utilisation au maximum de 4 heures dans la semaine. C'était assez compliqué. Quand il y avait des intempéries, on était obligé de déclarer comme tel, que ce soit la pluie, que ce soit le froid. Alors que là, on va pouvoir jouer toute l'année et on pourra jouer 8 heures par jour sans difficulté, donc on multiplie l'utilisation de ce terrain, ce qui nous permet d'offrir cela à la fois au collège et à nos sportifs.

Monsieur BOUVANT : Je voulais faire un aparté financier. Par rapport au coût de tous ces investissements, nous allons récupérer sur 2025 et 2026 330 000 € de TVA. En ce qui concerne la TVA, on ne récupère que 16 %. Au niveau de ce stade Jean Thévenet, nous avons des dépenses annuelles de l'ordre de 50 000 € dont 400 m3 d'eau, que nous n'aurons plus à régler. Le coût d'entretien va coûter à la commune 11 112 € par an. Pas d'engrais, pas de désherbage, pas de tonte.

Madame KHERRA : Je commencerai par dire « c'est joli ». Ensuite, je regrette que ce ne soit pas accessible aux particuliers, parce que j'imagine que les enfants, en dehors des plannings qui seront dédiés aux divers sports, c'est un espace collectif où l'on pourrait se retrouver pour jouer. Je me demandais si un club d'athlétisme allait s'ouvrir sur Villefranche ?

Monsieur THIEN : Aujourd'hui, on a un manque cruel de clubs d'athlétisme, et un manque cruel d'équipements aussi. On a vu avec les jeux olympiques que la France est déficitaire en stades d'athlétisme. Cela ne peut pas se régler au niveau local. Nous on a déjà l'anneau qui permet de faire des entraînements. A Villefranche, il y a aussi un stade d'athlétisme, mais qui n'a pas les dimensions réglementaires. Il faudrait que cela soit pris en compte à un niveau, peut-être au niveau de l'agglomération ou du département ou peut-être la fédération.

## → Voir

Les voies qui ont fait l'objet de travaux.

- Chemin du Petit Bordelan (situé à la limite Est de la commune)
- Impasse Claudius Lamarche
- Allée des vergers
- D 306 le long du campus
- Rue de l'Écossais

L'enrobé entre les écoles et devant le pôle petite enfance a également été refait selon la technique du grenailage + pose de deux grilles de récupération des eaux de pluie.

Maîtrise d'œuvre : CALAD Etudes

Entreprise : GUINOT TP

Montant des travaux y compris AMO : 120 000 €

Monsieur WAKOSA et Madame GRONDIN COUPANEC regrettent qu'aucune piste cyclable n'ait été aménagée.

### → Parvis des écoles et du pôle petite enfance

### → Volière et cour sud de l'école maternelle

Maîtrise d'œuvre : Trace

Entreprise : Calad Jardin

Montant des travaux y compris AMO : 550 000 € (nous avons reçu des subventions du Département et de la Région)

- Mise en place d'une cuve de récupération des eaux (5 000 litres)
- Mise en place d'une fontainerie qui apporte de l'oxygène au bassin
- Pose du sol en béton désactivé
- Rénovation du mur le long du bassin
- Réalisation de couventines pour recouvrir les murets en pierres sèches.
- Peinture des murs côté rue Pierre Ponot et sur le transformateur EDF
- Réfection des massifs
- Pose d'un arceau et appuis vélos.

Monsieur WAKOSA : Franchement, par rapport à tous les travaux que vous avez réalisés, je ne vois pas grand-chose pour les pistes cyclables. Vous avez mis beaucoup d'argent, mais pas pour les cyclistes.

Monsieur THIEN : vous trouvez que ce n'est pas bien d'avoir fait cet aménagement au niveau de l'école ? Nous, on en a que des compliments.

Madame GRONDIN COUPANEC : Tant qu'on n'arrivera pas à l'école de façon sécurisée, il n'y aura pas beaucoup d'enfants qui viendront en vélo. Ils roulent sur les trottoirs, il ne me semble pas que ce soit ce qu'il faille enseigner aux enfants.

Madame PARIOT : la difficulté c'est que les routes sont relativement étroites aux abords de l'école ;

Madame GRONDIN COUPANEC : J'étais en vacances cet été et j'ai pris des photos des rues très étroites, et j'ai trouvé des aménagements très intelligents. Donc cela n'est pas une excuse

Madame PARIOT : on est déjà en zone 30, zone où normalement chaque utilisateur respecte l'autre.

Madame GRONDIN COUPANEC : Je pense qu'en termes de panneaux, en termes de signalétique au sol, en termes de mobilier, on peut faire mieux.

Monsieur GIRIN : On a des endroits où cela n'est pas possible parce qu'il y a une densité de voitures qui est importante, à cause du flux de voitures de l'est à l'ouest. Mais c'est très compliqué parce que nous avons regardé ce qu'il était possible de faire. Il faut étudier les choses. Mais on ne peut pas préempter les terrains des gens pour agrandir. Il faut de la place pour faire tout ça.

Madame GRONDIN COUPANEC : Il y a plein d'endroits où ils n'ont pas des rues larges et ils y arrivent.

Monsieur WAKOSA : Allez regarder ailleurs, moi je reviens de Lorraine et vous ne faites pas un mètre sans avoir une piste cyclable. Dans des villes comme Thionville qui ont la même taille qu'ici.

Monsieur GIRIN : Montrez-nous des voiries de 8 mètres de large où il y a des vélos.

Monsieur GARÇON : il n'y aura plus d'animaux dans la volière ?

Monsieur THIEN : Non, d'abord parce qu'aujourd'hui il n'est plus d'actualité d'enfermer des animaux. Il y a des poissons, quand même. Et puis après, on a eu beaucoup de problèmes avec la grippe aviaire. On avait mis des oiseaux, on avait mis des oies, et tous les six mois il fallait les déménager. Naturellement, on va mettre des nids pour essayer de faire venir des oiseaux.

Madame DECK demande si la cabane et la statue ont été conservés.

Monsieur THIEN et madame PARIOT indiquent que la cabane était en trop mauvais état pour être reprise. La statue a été conservée.

### → Installation d'une borne de réparation vélo

Rue pierre Ponot à proximité des commerces

Maîtrise ouvrage : Agglo.

### → Cimetière mur sud

Suite à l'effondrement d'une partie du mur, la reconstruction a été réalisée au printemps et les enduits, au cours de l'été.

Entreprise : MACONNERIE YVE

### → Cimetière

Installation de 28 cavurnes supplémentaires (columbariums).

Création d'une zone pour déchets des végétaux

Montant des travaux : 50 000 €

## → Terrain multisports (foot et basket)

Ce dossier a été porté par Mesdames GIRAUD et LAFORET et travaillé avec le CMJ.

Finalisation des études et attribution du marché pour une réalisation au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Entreprise : SATD

Montant des travaux : 36 000 €

## 8 – Autres informations

→ Inauguration du terrain de football synthétique : samedi 19 octobre à 14 h 30 (et 80 ans du club de foot)

→ Dates des prochains conseils municipaux : lundi 4 novembre et lundi 16 décembre à 19 heures.

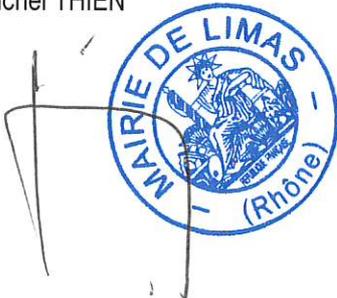
→ Semaine du développement durable : 28 septembre, de 9 heures à midi sur le parvis de la mairie avec plusieurs animations : présentations du label + nature, exposition "jardiner au naturel" prêtée par le Syndicat mixte du Beaujolais ; un retour sur le comptage des hirondelles ; des balades botaniques commentées par l'association DIM (Demain c'est ici et maintenant)

→ Journées du patrimoine : Histoire et patrimoine propose samedi 21 septembre à 20 heures un spectacle gratuit à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 43.

Le Maire,

Michel THIEN



Le secrétaire de séance,

Gilles BOUVANT